

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Myristicae aetheroleum

N° d'article 01515000

Identification de substance / produit

INCI Myristica Fragrans Oil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Flavour/Fragrance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Eye Irrit. 2	H319
Asp. Tox. 1	H304
Carc. 1B	H350
Muta. 2	H341
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger ***

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H350	Peut provoquer le cancer.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	Dipentène;(-)-pin-2(3)-ene;(1S)-bêta-Pinène;Geraniol;3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol;Eugenol;isoeugenol;3-Carène;5-Allyl-1,3-benzodioxole;p-mentha-1,4-diène;p-mentha-1,3-diène;p-mentha-1,4(8)-diène;7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien;beta-Caryophyllen
----------	---

Autres informations complémentaires ***

Restricted to professional users

Autres informations ***

La vente au grand public est interdit en Suisse

SECTION 3: Composition/informations sur les composants *****Caractérisation chimique**

Huiles essentielles

Mélange des suivantes substances figurantes avec inoffensives additions.

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008) *****(-)-pin-2(3)-ene**

No. CAS 7785-26-4

No. EINECS 232-077-3

Concentration >= 10 < 25 %

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Skin Sens. 1B	H317
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
Skin Irrit. 2	H315

(1S)-bêta-Pinène

No. CAS 18172-67-3

No. EINECS 242-060-2

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1B	H317

p-menth-1-ene-4-ol

No. CAS 562-74-3

No. EINECS 209-235-5

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319

Dipentène

No. CAS 138-86-3

No. EINECS 205-341-0

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 1	H410
Aquatic Acute 1	H400
Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317

Annotations additionnelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

p-mentha-1,4-diène

No. CAS 99-85-4

No. EINECS 202-794-6

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1	
Flam. Liq. 3	

p-mentha-1,3-diène

No. CAS 99-86-5

No. EINECS 202-795-1

Concentration >= 1 < 10 %

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1
 Flam. Liq. 3
 Acute Tox. 4
 Aquatic chronic 2

p-menth-1-ène-8-ol

No. CAS 98-55-5
 No. EINECS 202-680-6
 Concentration >= 1 < 10 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2 H319

p-mentha-1,4(8)-diène

No. CAS 586-62-9
 No. EINECS 209-578-0
 Concentration >= 1 < 10 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Asp. Tox. 1
 Flam. Liq. 3
 Aquatic chronic 2

beta-Caryophyllen

No. CAS 87-44-5
 No. EINECS 201-746-1
 Concentration >= 1 < 10 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Asp. Tox. 1 H304

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

No. CAS 123-35-3
 No. EINECS 204-622-5
 Concentration >= 1 < 10 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 3 H226
 Asp. Tox. 1 H304
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2 H319

5-Allyl-1,3-benzodioxole

No. CAS 94-59-7
 No. EINECS 202-345-4
 Concentration >= 1 < 3.7 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Muta. 2 H341
 Acute Tox. 4 H302
 Carc. 1B H350

Annotations additionelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent E

camphene

No. CAS 79-92-5
 No. EINECS 201-234-8
 Concentration >= 1 < 10 %

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Sol. 2	H228
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 1	H410

Geraniol

No. CAS 106-24-1

No. EINECS 203-377-1

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Eye Dam. 1	H318

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS 78-70-6

No. EINECS 201-134-4

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1B	H317

Eugenol

No. CAS 97-53-0

No. EINECS 202-589-1

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1B	H317
Eye Irrit. 2	H319

4-allylveratrole (Methyl eugenol)

No. CAS 93-15-2

No. EINECS 202-223-0

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Muta. 2	H341
Carc. 2	H351

isoeugenol

No. CAS 97-54-1

No. EINECS 202-590-7

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H312
Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317

3-Carène

No. CAS 13466-78-9

No. EINECS 236-719-3

Concentration < 1 %

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Skin Sens. 1	H317
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Autres ingrédients**beta-Phellandren**

No. CAS	555-10-2				
No. EINECS	209-081-9				
Concentration	>=	1	<	10	%
Le renvoi: [4]					

geranyl acetate

No. CAS	105-87-3				
No. EINECS	203-341-5				
Concentration			<	1	%
Le renvoi: [4]					
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Aquatic Chronic 2				H411

Informations:

[4] Information volontaire

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Sable

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Pas de précautions spéciales.

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Veiller à assurer une aération suffisante. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination". Ne pas éliminer avec de l'eau.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir appareil de protection respiratoire prêt.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongée utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants de protection
Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide		
Couleur	jaunâtre		
Odeur	caractéristique		
Point de fusion			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Valeur	47		°C
Densité			
Valeur	0.89		g/cm ³
température	20		°C

Hydrosolubilité

Remarque Non miscible ou bien peu miscible.

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas des dangereuses réactions connues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	4'003.20	mg/kg
	26	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Geraniol**

Espèces rat

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

DL 50 3600 mg/kg

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces Rat (mâle / femelle)

DL 50 > 11390 mg/kg

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces Rat (mâle / femelle)

LOAEL 250 mg/kg

beta-Caryophyllen

Espèces rat

LD > 48 mg/kg

Source Intratracheal (RTECS)

camphene

Espèces lapin

DL 50 > 2500 mg/kg

Source IUCLID

Eugenol

Espèces rat

DL 50 > 2000 mg/kg

méthode OECD 423

Eugenol

Espèces rat

LDLo 800 mg/kg

Remarque intrapéritonéale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Geraniol**

Espèces lapin

> 5000 mg/kg

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces lapin

DL 50 > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Eugenol**

Espèces rat

LD > 2580 mg/m³

Durée d'exposition 4 h

Corrosion/irritation cutanée

Remarque le produit est irritant pour les muqueuses.

Remarque Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

sensibilisation

Remarque Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Sensibilisation (Composants)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Espèces souris

évaluation non sensibilisant

méthode OECD 429

camphene

évaluation non sensibilisant

Source IUCLID

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

Mutagénicité

Substance de référence 5-Allyl-1,3-benzodioxole

Toxicité pour la reproduction

Remarque Aucun

Toxicité reproductrice (Composants)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Espèces rat

évaluation Le produit peut causer des malformations congénitales.

Cancérogénicité

Substance de référence 5-Allyl-1,3-benzodioxole

Cancérogénicité (Composants)**Eugenol**

Espèces souris

évaluation les essais sur l'animal laissent supposer que le produit peut causer le cancer.

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source RTECS

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Remarque Très toxique pour les poissons.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Geraniol**

CL 50 Médi 3.45 mg/l

ane

Durée d'exposition 96 h

Eugenol

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

CL 50 13 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OECD 203

Toxicité pour les daphnies (Composants)**camphene**

Espèces Daphnia magna

CE50 13 à 36 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Source Données de la littérature

Eugenol

Espèces Daphnia

CE50 1.13 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Valeur 76 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation Facilement biodégradable

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

log Pow	5.285	
température	25	°C

Eugenol

log Pow	2.7	
---------	-----	--

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Produit menace l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.
Danger pour l'eau potable. Toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE	Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ((1S)-bêta-Pinène, (-)-pin-2(3)-ène)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
Carte pour désignation du danger	3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Prescription particulière	640E
Quantité limitée	5 l
Les catégories de transport	3

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Code de restrictions en tunnels D/E

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ((1S)-beta-Pinene, (-)-pin-2(3)-ène)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
--------------------	-----

Transport aérien

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

14.1. Numéro ONU

UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ((1S)-beta-Pinene, (-)-pin-2(3)-ene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SECTION 15: Informations réglementaires *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2

Nom commercial : Myristicae aetheroleum

Numéro de la matière: 015150

Version : 5 / CH

Date de révision: 02.03.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 02.03.18

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Flam. Sol. 2	Matière solide inflammable, Catégorie 2
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Skin Sens. 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.